



PREMIER MINISTRE

**SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LA
MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE**

DIRECTION INTERMINISTÉRIELLE DU NUMÉRIQUE ET DU
SYSTÈME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION DE
L'ÉTAT

Tour Mirabeau
39-43 Quai André Citroën
75015 Paris

**Décision du 20 janvier 2017
portant homologation de sécurité de FranceConnect**

M. Henri Verdier,

Vu le référentiel général de sécurité pris en application du décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives,

Vu la politique de sécurité des systèmes d'information de l'Etat publiée par circulaire du Premier Ministre le 17 juillet 2014,

Vu l'arrêté du 19 mars 2015 portant désignation des autorités qualifiées pour la sécurité des systèmes d'information (AQSSI) dans les services du Premier ministre,

Vu la décision du 2 novembre 2015 désignant l'autorité d'homologation des systèmes d'information du SGMAP par l'AQSSI,

Vu l'avis de la commission d'homologation réunie le 20 janvier 2017 et ayant examiné le dossier d'homologation dont les pièces constitutives sont inventoriées en annexe,

Décide :

L'homologation de sécurité de FranceConnect est prononcée sans limitation du nombre de partenaires pour une durée de 1 an à compter de la date de signature de la présente.

Le périmètre de l'homologation couvre FranceConnect et exclut la passerelle européenne eIDAS.

L'homologation sera rendue caduque en cas de changement d'hébergement ou lors d'une réévaluation du périmètre de FranceConnect.

Le plan complémentaire de réduction des risques évoqué en commission d'homologation sera mis en œuvre.


Henri VERDIER
Directeur Interministériel du Numérique
et du Système d'Information
et de Communication de l'Etat

Pièces constitutives du dossier d'homologation

- Stratégie d'homologation
- Analyse de risques
- Politique de Sécurité du Système d'Information (PSSI FranceConnect)
- Rapports : Audits de codes, Tests d'intrusions, Audits de plateforme
- Plan de traitement des risques (Suivi des recommandations & plan d'actions risques)
- CNIL : Avis CNIL et conclusions de l'évaluation FranceConnect présentées à la CNIL
- Conditions Générales d'Utilisation du Service FranceConnect (CGU FS)
- Convention d'Adhésion au service FranceConnect (CDA FI)
- Protocole d'Echanges Opérationnels FranceConnect – Partenaires Fournisseurs
- Dossier d'Architecture Technique (DAT, DSD, manuels d'installation et d'exploitation, FC Admin)
- Plan d'assurance sécurité (PAS FCPv1 – FranceConnect)
- Plan Qualité Service Client (PQSC FCPv1 – FranceConnect)
- Procédures d'Exploitation de Sécurité (PES FranceConnect)
- Plan de Reprise d'Activité / Plan de Continuité d'Activité (PRA / PCA)
- Gestion de crise FranceConnect
- Risques résiduels